

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds de croissance américain Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du fonds :	\$ US : NPP 5064 \$ CA : NPP 5053	Gestionnaire du fonds :	Ninepoint Partners LP
Date de création de la série :	31 août 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 31 août 2026 :	Non disponible, car le fonds est nouveau.	Distributions :	Annuelles, en décembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible, car le fonds est nouveau.	Placement minimal :	500 \$ initial, 25 \$ additionnel

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme supérieure en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés aux États-Unis ou y exerçant l'essentiel de leurs activités.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2026)

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 31 août 2026)

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Ninepoint Partners LP. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance du capital à long terme et qui souhaitent profiter des occasions offertes par les titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés aux États-Unis ou y exerçant l'essentiel de leurs activités. Le fonds convient aux investisseurs qui prévoient investir à moyen et à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série s'élèvent à 0,85 % de sa valeur. Les frais d'administration fixes de la série s'élèvent à 0,30 % de sa valeur. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Prime d'encouragement

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP trimestriellement une prime d'encouragement correspondant à 10 % du montant par lequel le rendement de la série dépasse le rendement de l'indice S&P 500 Net Total Return (\$ CA), multiplié par la valeur liquidative de la série. Si le rendement de la série au cours d'un trimestre civil est inférieur au rendement de l'indice (l'« insuffisance »), alors aucune prime d'encouragement ne sera payable au cours de tout trimestre civil subséquent tant que le rendement de la série, sur une base cumulative, n'aura pas dépassé le montant de l'insuffisance.

Renseignements sur la commission de suivi

Ninepoint Partners LP ne paie pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Compte assorti de frais	Les parts de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une entente avec Ninepoint Partners LP. Vous versez à la société de votre représentant des honoraires pour ses conseils en placement et autres services.
Frais d'échange/de reclassement	La société de votre représentant peut vous facturer des frais pouvant atteindre 2,0 % de la valeur des parts que vous souhaitez échanger ou faire reclasser, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées ou échangées dans les 20 jours de la souscription ou de l'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3,0 % de la valeur liquidative des parts.
Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés	Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com/fr
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.